

COMMUNE DE JOCH
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Mai 2023

L'an deux mille vingt- trois le **16 Mai** à dix- neuf heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Étaient présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, VILLELONGUE Jérôme, Aya PIAU , Paulette VERDIER, France ARGENCE, Bruno PARAYRE

Absents donnant procuration :

Thérèse TRABIS GURRERA procuration à VILLELONGUE J.Pierre

Secrétaire de séance Jean-Claude GRAULE

ORDRE DU JOUR

I-SECHERESSE :CHARTRE D'ENGAGEMENT MUNICIPALE

Questions diverses

I- I-SECHERESSE :CHARTRE D'ENGAGEMENT MUNICIPALE

En préambule Monsieur le Maire fait le point sur la crise due à la sécheresse et informe que suite à la réunion sur la gestion de l'eau organisée par la sous-préfecture avec les élus de l'arrondissement de PRADES, et comme cela avait été indiqué lors de ladite réunion, la préfecture et l'Association des maires ont travaillé sur un projet de charte pouvant être adoptée par les communes.

Cette charte transmise en date du 14 Avril par la Préfecture devait être renvoyée accompagnée d'un plan d'action communal pour le 21 Avril 2023.

Une commission communale constituée dans l'urgence a travaillé sur ce que la commune pouvait mettre en place à son échelle pour sensibiliser la population , et cibler les points faibles qui pourraient être améliorés sur notre territoire.

Le plan d'action ainsi établi a été adressé à la Sous-Préfecture , compte-tenu du peu de délai qui nous avait été donné.

Monsieur le Maire énumère les points relevés à savoir :

- La potence qui a été condamnée avec possibilité d'approvisionnement uniquement pour les agriculteurs et éleveurs grâce à une clé individuelle
- Les fontaines du village qui sont pourvues d'un système de fermeture ont été fermées ;
- Le site de la commune joch.fr est alimenté régulièrement par les nouvelles informations concernant la situation départementale liée à la sécheresse et dont la Mairie a connaissance

Monsieur le MAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2023319-0001 du 29 Avril 2023 prorogeant l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2023054-0001 du 23 Février 2023 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines ; prorogeant les arrêtés n°DDTM/SER/202395-1 du 5 Avril et n°DDTM/SER/2023108-0002 du 18 Avril 2023, relatifs aux mesures de dérogation provisoire du débit réservé de la Têt en aval du barrage de Vinça

Vu l'arrêté DDTM/SER/2023129-0001 du 09 Mai 2023 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau liées à l'état des ressources superficielles et des nappes souterraines et de dérogation au débit réservé

Donne lecture de la charte d'engagement municipale établie par la Préfecture de concert avec l'association des Maires des Pyrénées-Orientales

Demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption de cette charte qui s'inscrit dans la continuité des démarches et actions menées au niveau départemental

Précise qu'il convient de désigner un délégué au sein du Conseil en charge de cette gestion de crise

Le Conseil Municipal ouï les explications du Maire,
après avoir pris connaissance du plan d'action établi par la commission constituée en urgence et
de la charte d'engagement municipale rédigée par la Préfecture et l'AMF 66
Compte-tenu de la crise qui impacte lourdement notre département ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration

- **ADOpte** la charte telle qu'elle a été rédigée par la Préfecture et l'AMF66
- **APPROUVE** le plan d'action établi par la commission constituée au sein du Conseil Municipal tel que le Maire vient de la présenter
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Claude GRAULE comme délégué
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement municipale et à prendre toute disposition utile en adéquation avec la gestion de cette crise.

Questions diverses

NEANT

Séance levée à 19h20